

[Location de salle et de matériel](#)

La Ville propose à la location des salles et du matériel aux particuliers, associations, entreprises et syndicats de copropriété madeleinois. Retrouvez les modalités détaillées sur cette procédure de location.

Vous avez besoin d'une salle ?

Animations, assemblées générales, événements familiaux... Les occasions de se rassembler sont grandes ! C'est pourquoi la Ville dispose de quatre salles municipales disponibles à la location :

- [Salle Moulin](#) 130 places assises, 190 places debout
- [Salle Saint Vital](#) 130 places assises, 190 places debout
- [Petite Salle Saint Vital](#) 50 places assises, 60 places debout
- [Espace Dufour](#) 80 places assises, 190 places debout (uniquement pour les associations, entreprises et syndicats)

Les demandes de location sont à formuler à l'attention de M. le Maire. Vous devez fournir :

- Un justificatif d'occupation
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Les tarifs et le montant de la caution sont déterminés par délibérations du Conseil Municipal.

Vous avez besoin de tables et de chaises ?

Ce service vous permet de louer pour trois jours maximum des :

- Tables pliantes en plastique (183 cm x 78 cm) : 5 € / jour/ table
- Chaises en plastique : 2 € / jour / chaise

Votre demande doit être adressée à M. le Maire et formulée un mois avant la date prévue de l'événement. Le retrait et dépôt du matériel se fait aux [Services Techniques Municipaux](#). Durant les périodes des scrutins électoraux en mai, juin et décembre, la Ville n'accepte aucune demande de location de matériel.

Les tarifs et le montant de la caution (200 €) sont déterminés par délibérations du Conseil Municipal.

[Service Location de salles](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 21 69](tel:0320122169)
reservationsalle@ville-lamadeleine.fr

Les demandes relatives à des soirées privées et des anniversaires ne seront pas prises en compte.

rgba(255,255,255,1)